

L'an deux mille quatorze le vingt neuf mars, à quatorze heures quinze minutes, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le 24 mars 2014.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Messieurs COURRIER François, DESHAYES Marc, FOUSSE Jean-Paul, GALL Pascal, GILLES Jean-François, Mme GIROUX Céline, MM. HARDY Philippe, HENOT Jean-Paul, MACCHI Jacques, MAUL Ludovic, RAPT Guy, ROBIN Denis, SCHOENECKER Jean-Louis, SELTZER Gérard, ZECH Guillaume.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe HARDY, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Messieurs COURRIER François, DESHAYES Marc, FOUSSE Jean-Paul, GALL Pascal, GILLES Jean-François, Mme GIROUX Céline, MM. HARDY Philippe, HENOT Jean-Paul, MACCHI Jacques, MAUL Ludovic, RAPT Guy, ROBIN Denis, SCHOENECKER Jean-Louis, SELTZER Gérard, ZECH Guillaume

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Guy RAPT doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

10/2014 : (5.1) ELECTION DU MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Guillaume ZECH pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Philippe HARDY 14 voix – quatorze voix

M Philippe HARDY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Les délibérations suivantes se déroulent sous la présidence de M. Philippe HARDY, élu maire.

11/2014 : (5.1) DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DES ADJOINTS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 abstention:

- d'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire.

12/2014 : (5.1) ELECTION DES ADJOINTS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.
Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient, par conséquent, de commencer par l'élection du premier adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M Jacques MACCHI : 14 voix - quatorze voix

M. Jacques MACCHI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

- Election du deuxième adjoint:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M Jean-François GILLES : 11 voix – onze voix

M. Jean-François GILLES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Vu les élections du Maire et des adjoints,
Vu les suffrages obtenus lors des élections municipales du 23 mars 2014,
Le tableau du Conseil Municipal s'établit comme suit :

Fonction	Prénom - NOM	Date de naissance	Date élection	Suffrages obtenus
Maire	Philippe HARDY	13/01/1959	23/03/2014	264
1er adjoint au maire	Jacques MACCHI	24/05/1954	23/03/2014	262
2nd adjoint au maire	Jean-François GILLES	17/06/1956	23/03/2014	296
Conseiller	Ludovic MAUL	17/06/1978	23/03/2014	296
Conseiller	Jean-Louis SCHOENECKER	23/12/1950	23/03/2014	295
Conseiller	Marc DESHAYES	01/12/1957	23/03/2014	292
Conseiller	Guillaume ZECH	04/02/1982	23/03/2014	289
Conseiller	Gérard SELTZER	24/06/1968	23/03/2014	288
Conseiller	François COURRIER	30/01/1971	23/03/2014	287
Conseiller	Céline GIROUX	22/01/1981	23/03/2014	280
Conseiller	Denis ROBIN	01/03/1957	23/03/2014	277
Conseiller	Pascal GALL	02/10/1962	23/03/2014	276
Conseiller	Jean-Paul HENOT	22/12/1950	23/03/2014	258
Conseiller	Guy RAPT	10/10/1945	23/03/2014	252
Conseiller	Jean-Paul FOUSSE	19/05/1962	23/03/2014	249

Vu que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre du tableau,

Vu que pour la commune de Lorry-Mardigny, deux sièges de conseillers communautaires sont à pourvoir, au sein de la Communauté de Communes du Val de Moselle,

Les deux conseillers communautaires pour la commune sont :

- Philippe HARDY, maire
- Jacques MACCHI, premier adjoint

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 29 mars 2014 :

- 10/2014 (5.1) *Election exécutif* – Election du maire
- 11/2014 (5.1) *Election exécutif* – Délibération fixant le nombre des adjoints
- 12/2014 (5.1) *Election exécutif* – Election des adjoints

Signatures

COURRIER François

DESHAYES Marc

FOUSSE Jean-Paul

GALL Pascal

GILLES Jean-François

GIROUX Céline

HARDY Philippe

HENOT Jean-Paul

MACCHI Jacques

MAUL Ludovic

RAPT Guy

ROBIN Denis

SCHOENECKER Jean-Louis

SELTZER Gérard,

ZECH Guillaume